

Déclaration de Dakar sur l'Accélération de l'éducation des filles et l'égalité des sexes

Nous, participantes et participants à la conférence mondiale de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, *Éducation pour l'Égalité des sexes : Engagement pour l'Équité*, qui a eu lieu à Dakar en mai 2010, lançons un appel urgent pour un soutien au droit des filles à l'éducation, à l'égalité et à des chances égales d'autonomisation et de participation.

Les droits des filles et des femmes sont garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et le Programme d'Action de Beijing.

À Jomtien, en 1990, nous avons créé le Cadre d'Action pour répondre aux besoins éducatifs de base ; en 2000 à Dakar, nous avons rappelé avec force qu'il était nécessaire de fixer des objectifs pour l'éducation pour tous, et pour les filles en particulier.

Depuis lors, des progrès considérables ont été effectués : environ 22 millions de filles de plus ont été inscrites dans les écoles primaires entre 1999 et 2007 ; les écarts entre les sexes au niveau des inscriptions à l'école primaire ont diminué dans beaucoup de pays.

En dépit de ces progrès, la mauvaise qualité de l'éducation, l'extrême pauvreté, les inégalités structurelles et les violences à l'encontre des filles compromettent toujours la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement liés à l'éducation et au genre d'ici 2015.

Les filles appartenant à des communautés pauvres et démunies constituent le groupe le plus défavorisé en matière d'éducation. Pour atteindre l'égalité dans l'éducation, il est nécessaire de mettre en place une stratégie d'autonomisation fondée sur les droits et axée sur les enfants les plus vulnérables pour transformer les rapports de pouvoir dans les lieux d'apprentissage, dans la communauté et dans les structures institutionnelles, le but étant de donner aux filles pauvres et vulnérables le moyen de s'exprimer et faire respecter leur droit à une éducation de qualité.

L'équité de genre est au centre d'une approche transformative de l'éducation de qualité. Une attention particulière doit être accordée aux aspects physique, social et pédagogique de l'environnement scolaire, pour augmenter les chances – des adolescentes en particulier – d'aller au delà de l'enseignement de base. La professionnalisation des enseignants soutenue par des programmes scolaires prenant en compte la dimension du genre est également un aspect clé pour assurer l'égalité entre les sexes.

Étant donné que la pauvreté est à la fois structurelle et multidimensionnelle, et qu'elle affecte différemment les filles et les femmes, les interventions en faveur de l'éducation des filles ne peuvent qu'être multisectorielles. Les politiques éducatives, les stratégies, les plans d'action ainsi que les budgets doivent intégrer la dimension du genre.

La violence sexiste demeure un obstacle à la réalisation des droits des filles à l'éducation. Il faut donc renforcer et mettre en œuvre des politiques, une législation ainsi que des stratégies efficaces favorisant un environnement d'apprentissage sécurisé pour les filles. Des occasions d'apprentissage innovantes et sécurisées doivent également être créées pour les enfants et les jeunes filles touchés par le VIH et le SIDA, et pour ceux et celles qui se trouvent dans un contexte de conflit et de situations d'urgence.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel une initiative spéciale pour les filles ne serait plus nécessaire, un monde où toutes les filles et tous les garçons obtiennent, grâce à une éducation de



qualité, les moyens de réaliser tout leur potentiel et de contribuer à transformer les sociétés de manière à ce que l'égalité des sexes devienne une réalité.

Dakar, Sénégal, 20 mai 2010